

DEC130532DR10

Décision portant nomination de Mme Angèle Schoenfelder aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) et nommant M. Marcel Hibert en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Angèle Schoenfelder a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 20 au 22 mai 2008 et du 3 au 5 juin 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Angèle Schoenfelder, assistante ingénieur, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Angèle Schoenfelder exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Angèle Schoenfelder est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 28 février 2013

Le directeur de l'unité
Marcel Hibert

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz